

COMMUNE DE HAUTELUCE (73)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°3

Plan de ZONAGE

1.a Document graphique : zonage ensemble

Echelle : 1/9000

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2025

Elaboration du PLU	22 septembre 2021
Modification simplifiée n°2	03 janvier 2023
Modification simplifiée n°1	31 mars 2023
Révision allégée n°1	12 mars 2025
Modification simplifiée n°3	22 septembre 2025

Légende	
ZONE_URBA	
IAU: Zone d'urbanisation future qui pourra être urbanisée à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation et, le cas échéant, le règlement	
2AU: Zone À Urbaniser, mais dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou révision du PLU	
U: Zone urbaine: Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter	
U1: Zone urbaine - Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter avec assainissement non collectif ou collectif non programmé	
U2: Zone urbaine destinée à des équipements publics	
U2ep1: Zone urbaine destinée à des équipements publics et logements	
U1: Zone urbaine - Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter avec des règlements particuliers de lotissement selon leur cahier des charges	
Us: Zone urbaine - Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans le périmètre de la station des Saïsses	
Us1: sous-secteurs des Saïsses réservés à la construction de résidences touristiques ou de tourisme	
Us2: sous-secteurs des Saïsses réservés aux hôtels	
Us3: sous-secteurs des Saïsses achevés	
Uam: Zone urbaine - station des Saïsses, zone mixte des Challiers	
Uv: Centre village d'Hauteluce	
Uv1: Sous-secteur du village d'Hauteluce réservé aux logements saisonniers et logements permanents	
A: Zone agricole : secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	
As: Zone agricole couverte par le domaine skiable	
Aa: Zone agricole d'alpage	
Aas: Zone agricole d'alpage couverte par le domaine skiable	
Aca: Secteur du camping des Jorêts	
N: Zone naturelle : secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels	
Nr: Restaurant d'altitude	
Nep: Equipements publics	
Nh: Zones et milieux humides significatifs à protéger	
Nch: Zone concernée par un arrêté de biotope	
Ns: Domaine de ski, de piste existant ou projeté	
Nszh: Zone concernée par un arrêté de biotope et couverte par le domaine skiable	
Na: Secteur naturel dans lequel les constructions agricoles sont autorisées	
PRESCRIPTIONS	
19-00 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	
19-00 Trame relative aux logements adossés (L151-155, urb.)	
Survail de la voie interdi (Zone Usm Les Challiers)	
A - Accès pistes à conserver (position indicative) - Les Challiers	
02-00 PPR Limitation de la constructibilité pour des raisons de risques	
02-01 PPR interdiction de constructibilité pour des raisons de risques	
05-00 Emplacement réservé	
15-31-05 Zone humides	
07-01 Eléments de paysages à protéger	
13-00 Zone à aménager en vue de la pratique du ski	
Secteur concerné par un APPB	
19-02 Forêt de protection	
99-01 ZNIEFF de type I	
16-01 Bâtiment susceptible de changer de destination	
07-01 Chalet d'alpage	
07-00 Elément de paysage à protéger	
99-00 Bâtiment agricole	
DONNÉE INFORMATIVE	
Voie actuelle (position indicative)	
REMONTÉES_MECANIQUES_LIGNE_DE_TELECORDE	
REMONTÉES_MECANIQUES_LIGNE_DE_TELESIEGE	
REMONTÉES_MECANIQUES_LIGNE_DE_TELESKI	
REMONTÉES_MECANIQUES_LIGNE_TAPIS	

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVE

N°	ER	BENEFICIAIRE	NATURE	SURFACE (m²)
1	ER 1	COPIER	Equipement de la zone d'habitat "LA COME"	560
2	ER 2	COPIER	Equipement de la zone d'habitat "LE BOUT"	2720
3	ER 3	COPIER	Aménagement au stade de stationnement bus	143
4	ER 4a	COPIER	Aménagement d'arrêt de stationnement au col du Joly	2480
5	ER 5a	COPIER	Aménagement d'arrêt de stationnement au Collet	360
6	ER 5b	COPIER	Aménagement d'arrêt de stationnement aux Ollas	170
7	ER 5c	COPIER	Aménagement d'arrêt de stationnement à Nendavil	920
8	ER 5d	COPIER	Aménagement d'arrêt de stationnement aux Châlets du Lac	190
9	ER 5e	COPIER	Aménagement d'arrêt de stationnement au Village des Lapias	520
10	ER 6a	COPIER	Régulation de voirie au col du Joly	10810
11	ER 6b	COPIER	Régulation de voirie aux Fontaines	4010
12	ER 6c	COPIER	Régulation de voirie aux Jorêts	890
13	ER 6d	COPIER	Régulation de voirie aux Coudets et Annal	11860
14	ER 6e	COPIER	Régulation de voirie aux Ollas	1010
15	ER 6f	COPIER	Régulation de voirie aux Prés et Grangeilles	690
16	ER 6g	COPIER	Régulation de voirie au hameau de Belfort	450
17	ER 7	COPIER	Equipement et Espace public à l'abords de la Chapelle des Prés	210
18	ER 8a	COPIER	Equipement et Espace public au abords de la Chapelle d'Annal	140
19	ER 8b	COPIER	Equipement et Espace public au abords de la Chapelle de Belvaux	120
20	ER 8c	COPIER	Equipement et Espace public au abords de la Chapelle du Planay	80
21	ER 8d	COPIER	Equipement et Espace public au abords de la Chapelle de St Sauveur	400
22	ER 8e	COPIER	Equipement et Espace public au hameau des Ollas	100
23	ER 8f	COPIER	Aménagement d'habitat saisonnier	200

